La création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination s'impose de ce fait. Elle devrait voir le jour avant les prochaines élections régionales, s'accordent à dire les militantes.

Lors d'une rencontre organisée, ce lundi à Rabat, par l'Association « Joussour, forum des femmes marocaines » sous le thème « Un an après l'adoption de la nouvelle Constitution : quelle mise en œuvre ?», les militantes associatives ont indiqué que jusqu'ici, le gouvernement n'a pas lancé des signaux positifs. «Une seule femme au gouvernement, une déclaration gouvernementale dans laquelle la question de la femme n'a pratiquement pas été évoquée, des nominations aux hautes fonctions ignorant les compétences féminines, contrairement à ce qui a été promis, tout cela devrait nous remobiliser», a indiqué Ghizlane Benachir, présidente de Joussour. Alors que nous reste-t-il à faire ?, s'interroge-t-elle. Il faudra interpeller les pouvoirs publics et toutes les instances à même d'appliquer la Constitution afin de mieux préserver les droits de la femme.

Concernant la participation effective de la femme dans les sphères politiques, Nezha Alaoui, membre du Réseau femmes pour femmes, reconnaîet pour sa part que beaucoup d'étapes ont été franchies mais demeurent insuffisantes d'autant plus que l'article 19 de la Constitution parle clairement d'une égalité de droits entre l'homme et la femme.

Jusqu'ici, la mise en place de quotas s'est traduite par une augmentation du nombre de femmes parlementaires. De 10% en 2002, leur pourcentage a atteint 12% en 2009 lors des élections régionales. A l'issue des élections de 2011, elles représentent 16,7% dans la Chambre des représentants, soit une progression de 6 points de pourcentage par rapport à l'élection précédente.

Selon Mme Alaoui, beaucoup de chantiers demeurent ouverts. L'occasion pour les femmes de les investir pour marquer un pas en avant. Mme Alaoui appelle à l'unité des rangs face au courant conservateur qui gagne du terrain et qui menace les acquis du mouvement féministe.

A travers la législation, on décèle le degré de démocratisation d'un pays, a indiqué, quant à elle, Khadija Roukani, membre du Réseau le Printemps de la dignité. Et d'ajouter qu'on ne

peut parler de démocratie en l'absence de femmes. Il y va même du développement du pays. L'exemple du Code de la famille est très édifiant à cet égard. Le mouvement féministe a été présent en force au sein de tous les chantiers notamment ceux ayant abouti à l'amendement des Codes pénal, de la procédure pénale et de la nationalité, n'a pas manqué de préciser l'intervenante.

Mme Roukani a exhorté aussi bien le gouvernement, le Parlement que le Conseil national des droits de l'Homme à assumer leur responsabilité en proposant des projets de lois pour la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, notamment celles relatives à l'adoption du principe de la parité.

Par Nezha Mounir